



## COMITE D ETABLISSEMENT MGEN CENTRES DE SANTE 26 SEPTEMBRE 2007

### Communications de Mr Marc TRANCHAT Délégué National aux Etablissements

Intervention de Mr TRANCHAT, nouvellement nommé délégué national des Etablissements. C'est la première fois qu'un directeur d'établissement entre au Conseil d'Administration, un signe d'une portée politique et stratégique.

Monsieur Tranchat nous fait part de sa volonté d'ouverture au dialogue, nous rappelle que la MGEN est attachée à ses établissements que cela nous impose des devoirs et obligations. De même, crédibilité et réalisme au quotidien seront nécessaires afin de mener au mieux cette mission.

### Communications du Président

Nomination de Mr J.I. DE BAILLOU à l'Institut Marcel Rivière

### Communications du Secrétaire

- Le Comité d'établissement de décembre devrait se tenir à Luzarches, en banlieue parisienne. Il regrouperait d'ailleurs tous les CE, MGEN Union, MGEN Action Sanitaire et Sociale, MGEN Centres de Services, MGEN Centres de Santé.
- Prudence quant à l'envoi des chèques vacances, un vol a été commis dans le tri postal.
- Evaluation des pratiques professionnelles, formation des médecins et accréditation.
- Compréhension de la fiche de paie : Une explication sur le sujet sera donnée par M. STEYAERT, secrétaire du CE, lors de son passage dans les Centres de Santé de Nancy et Strasbourg
- Rappel sur le respect du code du travail notamment les horaires dits « flexibles »

### Information-consultation sur le projet d'établissement du Centre de Santé de Nancy relevant de MGEN Centres de Santé (Article L 432-1 du Code du travail)

Conformément à une délibération du Conseil d'administration de janvier 2005, chaque Centre de Santé présente un projet d'établissement qui permettra de formaliser, pour les cinq prochaines années, la politique générale de chaque Centre dans les domaines médicaux et paramédicaux, l'objectif étant de rationaliser l'organisation et le fonctionnement à travers un projet social, un projet de gestion et un projet relatif aux systèmes d'information.

Le projet d'établissement de Nancy est organisé autour de deux axes principaux :

- Développement des activités actuelles,
- Mise en place de nouvelles activités en cohérence avec l'existant.
  - Un pôle de Médecine Générale, un pôle Santé Féminine, un pôle Cardiologie et Pathologies Vasculaires, un parcours Nutrition Santé, un pôle Santé Respiratoire.

Vote : 1 voix «pour »

4 voix «abstention»

**M.A DE CARLI (CS Nancy), J. BOSSUAT (CS Nice), D. DUTT (CS Strasbourg)**

**Information-consultation sur le projet d'établissement du Centre de Santé de Lyon relevant de MGEN Centres de Santé (Article L 432-1 du code du travail)**

Le projet d'établissement de Lyon repose, d'une part sur un projet médical développement de nouvelles activités autour de la prise en charge de la santé de la femme (création d'un pôle d'excellence) et la poursuite d'actions de santé publique, et d'autre part sur un projet gestionnaire identifiant des mesures susceptibles de réduire les coûts.

Vote : 5 voix «abstention»

**Information-consultation sur le projet de modification des modalités entre de répartition du temps de travail et des horaires de travail de salariés exerçant au Centre de Santé de Strasbourg relevant de MGEN Centres de Santé (Articles L.432-1 et L.432-3 du Code du Travail)**

L'objectif est de mettre en œuvre les premières mesures prévues par le projet d'établissement

- Réorganisation et augmentation de l'offre en Médecine Générale
  - Des modifications des conditions de travail, de l'organisation entraîneront des changements d'horaires pour les médecins généralistes, ainsi que pour les secrétaires médicales.
  - Offre de soins élargie en Médecine Générale, tous les soirs jusqu'à 19H30 et le samedi matin de 9H00 à 12H00
  - Un demi poste ETP de Médecin Généraliste a été crée et 0,20 poste ETP de Secrétaire Médicale est sollicité pour les besoins de cette mesure.
  - Les samedis matins seraient assurés par le même médecin et par la même secrétaire médicale volontaire.
  - Que ce soit pour les médecins, ou pour les secrétaires médicales, des mesures de remplacement seraient prévues en cas d'absence.
  - Des mesures de sécurité seraient envisagées pour l'accès au Centre de Santé, le soir et le samedi matin.

Vote : 5 voix «pour »

**Information-consultation sur le Projet d'avenant n°1 au Protocole d'accord du 20 décembre 2004 relatif aux modalités d'application des critères servant à déterminer l'ordre des licenciements en matière de licenciement pour motif économique au sein de l'UES MGEN (Article L.432-1 du Code du Travail)**

Ce protocole s'applique à tous les salariés relevant de l'UES MGEN qui sont ou pourraient être concernés par des mesures de restructuration avec la mise en œuvre d'un licenciement individuel ou collectif pour motif économique au sein de leur centre de travail.

**Note CFDT :** Lors des négociations, la CFDT s'est imposée pour faire évoluer les critères au profit des salariés dont la situation est des plus problématiques.

**M.A DE CARLI (CS Nancy), J. BOSSUAT (CS Nice), D. DUTT (CS Strasbourg)**

**Information sur les modifications intervenues dans la convention collective de la Mutualité et la Convention collective hospitalière de la MGEN applicables au sein de MGEN Centres de Santé (Article L.135-8 du Code du Travail)**

Les modifications intervenues en 2006 sont les suivantes :

- Revalorisation des RMAG et valeur du point de 1,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2007
- Intervention des régimes de prévoyance à compter du 91<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail et non plus du 61<sup>e</sup> jour.
- Extension du bénéfice du congé exceptionnel pour mariage aux partenaires à la conclusion d'un Pacte Civil de Solidarité
- Extension des 3 jours ouvrés accordés en cas de décès du conjoint ou concubin au cas du décès du partenaire lié par un PACS.
- Les salariés ayant obtenu un certificat de qualification professionnelle bénéficient d'une gratification de 100 points.

Convention collective hospitalière de la MGEN

- Valeur du point médical 11,20377 €
- Valeur du point dentaire 10,69450 €

**Prochain Comité d'Etablissement le 25 octobre 2007**